

Procès-verbal de la session extraordinaire

du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 17 décembre 2007 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Louis Thouin, district 1
 Monsieur Stéphane Breault, district 2
 Madame Manon Desnoyers, district 3
 Madame Céline Daigneault, district 4
 Madame Josée Bélanger, district 5
 Monsieur Benoît Ricard, district 6

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Avis de convocation

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour session extraordinaire du 17 décembre 2007

Point 1)

07-12X-592 Ouverture de l'assemblée

Point 2)

07-12X-593 Adoption de l'ordre du jour du 17 décembre 2007

Point 3)

07-12X-594 Adoption du budget 2008

Point 4)

Période de questions

Point 5)

07-12X-595 Levée de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2007



<i>Hygiène du milieu</i>	1 055 605
<i>Urbanisme et mise en valeur du territoire</i>	380 480
<i>Loisirs et culture</i>	565 607
<i>Frais de financement³</i>	384 523
<i>Autres activités financières et affectations</i>	403 307
TOTAL :	7 513 677

ATTENDU QUE l'évaluation imposable à la date du dépôt du rôle d'évaluation totalise 400 212 500 \$.

En conséquence,

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par Benoît Ricard, district 6
Et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les taxes foncières tant générales que spéciales sous l'autorité des articles 989 et 991 du Code Municipal, le seront suivant le Règlement 720-08 de notre Municipalité.

ADOPTÉE

Point 4) Période de questions

Point 5)
07-12X-595 Levée de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2007

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2007 est levée à 20h15
ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Directeur général